

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

**Arrêté du 11 janvier 2010 portant attribution
du diplôme d'ingénieur des travaux publics de l'Etat**

NOR : DEVK1000798A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le décret n° 2006-1545 du 7 décembre 2006 relatif à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ;

Vu les statuts de l'établissement approuvés le 5 mars 2007 ;

Vu le règlement de scolarité arrêté le 7 décembre 2007 par le conseil d'administration ;

Vu le procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2009 du jury de sanction des études de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ;

Sur la proposition du directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat est décerné aux élèves désignés ci-après, sortis en 2009 de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat :

KUBWIMANA Thierry ;

LAMARCHE Jonathan,

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale des travaux publics de l'Etat confère de plein droit la délivrance du grade de master.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à La Défense, le 11 janvier 2010.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :

*La chef du Service du pilotage
et de l'évolution des services,*

C. ÉTAIX